

COMMUNE DE JONCHEREY

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2021

SALLE COMMUNALE

Personnes présentes :

Jacques ALEXANDRE	Martine BENJAMAA	Alexis BEUSCART
Francis BLANC	Dominique BOISSON	Priscillia COTTET
Guy RICHE	Jacques SALVI	Michel STALDER
Elisabeth TATTU	Sébastien THEVENEAU	Michèle BELOSSAT

Lucie ROUGEOT

Absentes excusées :

Régine COMANDINI donne procuration à Jacques ALEXANDRE

Brigitte GOSSART donne procuration à Francis BLANC

La séance est ouverte à 20 h 05

1) Election d'une ou d'un secrétaire :

Mr Dominique BOISSON est désigné secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

2) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 06 Mai 2021:

Approuvé à l'unanimité.

3) Attribution du fonds de concours de fonctionnement CCST :

Le Maire informe le conseil que la CCST attribue une somme annuelle de 6 500 € à la commune de Joncherey pour le remboursement des frais de fonctionnement.

Accepté à l'unanimité.

4) Vente du camping le passe loup à la CCST :

La CCST souhaite se porter acquéreur du camping du passe loup. Celui-ci comprend 4 chalets, 99 emplacements de tentes, caravanes et camping-cars et 2 espaces sanitaires et le chalet des

campeurs d'alsace. La CCST propose de l'acheter pour 150 000 € net. Les frais de notaire et géomètre seront à la charge de la communauté de communes. Accepté à la majorité :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 2

5) Vente du bâtiment – le patro :

Mr ANGHEBEN Antoine souhaite acheter le bâtiment « le patro » pour la somme de 20 000 €. Après délibération le conseil valide à l'unanimité cette proposition. Les frais de notaire et géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

6) Participation pour viabilisation du chemin communal desservant la propriété THIEBAUT :

La Commune effectue la viabilisation du chemin communal pour desservir la propriété de Mr THIEBAUT François de Joncherey. Une participation de 4 049,40 € HT lui sera demandé pour l'extension du réseau électrique et 3 200 € HT pour l'alimentation en eau potable. Accepté à l'unanimité.

7) Suppression de la taxe foncière sur les logements neufs :

A compter de 2021, les parts communale et départementale de la taxe foncière bâtie sont fusionnées et affectés aux communes en compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La commune ayant supprimé cette exonération, pour les immeubles affectés à l'habitation depuis 1993.

Le conseil décide à la majorité de supprimer cette exonération.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

8) Convention avec ENEDIS pour l'extension du réseau électrique chemin des écoliers – parcelle 654 – section B :

Une extension du réseau électrique souterrain sera effectuée au chemin des écoliers. Il est nécessaire d'établir une convention de servitudes avec ENEDIS. Accepté à l'unanimité.

9) Vente anciennes cartes scolaires :

Plusieurs anciennes cartes scolaires ont été retrouvées aux archives, elles seront vendues sur un site de vente.

10) Attribution des subventions communales 2021 aux associations :

Le Maire présente les demandes de subventions faites par les associations et propose d'attribuer les sommes ci-dessous.

ASSOCIATIONS	MONTANT
Anciens combattants de Joncherey	210,00 €
Fédération de cardiologie	100,00 €
Banque alimentaire du Doubs	50,00 €
Croix rouge française	50,00 €
Domicile 90	100,00 €
Ecole maternelle	150,00 €

Ecole primaire	150,00 €
France Alzheimer	50,00 €
Les amis de l'hôpital	110,00 €
SOS amitié	50,00 €
Chat dow	550,00 €
Les amis des quatre saisons	300,00 €
Sauvegardons notre patrimoine	1 000,00 €
Souvenir français de Joncherey	300,00 €

Vote à l'unanimité.

11) Remboursement des cautions des logements pour les locataires : Mr GALAND Franck et EDAZZI Youssef :

Mr GALAND Franck quittera le logement communal au 30 septembre 2021 et Mr EDAZZI Youssef au 09 novembre 2021. Leurs cautions seront rendues après un état des lieux des 2 logements.

Mr GALAND → 410 €

Mr EDAZZI → 620 €

Accepté à l'unanimité.

12) Décisions modificatives n°1 :

Suite au départ des deux locataires, il est nécessaire d'effectuer le remboursement des cautions versées à leurs entrées dans les logements communaux. Pour cela il faut modifier le budget 2021 :


Article 165 → dépôt et caution reçus + 1 030,00 €

Article 21578 → autre matériel et outillage - 1 030,00 €

Accepté à l'unanimité.

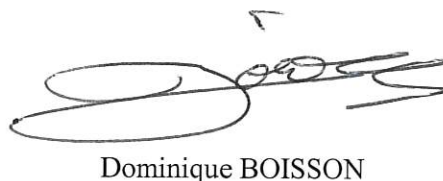
Fin de la séance à 21h40

Le Maire



Jacques ALEXANDRE

Le secrétaire de séance



Dominique BOISSON

